|  |  |
| --- | --- |
| **Nom :** |  |
|  |  |

**AIDE À LA DÉCISION - INTERVENANTS PIVOT (IP) CCSMTL –**

POUR LES USAGERS PRÉSENTANT UNE DI-TSA, UN TROUBLE MENTAL ET DES TGC AYANT REÇU UN OU PLUSIEURS ÉPISODES DE SOINS SURSPÉCIALISÉS DU PROGRAMME PSYCHIATRIE EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (PPDI) DU CEMTL

**Si récurrence des niveaux 1 et 2 pendant + de 2 jours pour l’usager, appel réalisé au secrétariat du PPDI pour devancer le rendez-vous médical avec le psychiatre ou médecin généraliste**

|  |  |
| --- | --- |
| Niveaux de tension observés chez l’usager | Interventions à privilégier pour l’intervenant pivot (IP) du CCSMTL |
| NIVEAU CALME | 1. Avoir une bonne connaissance de l’usager (ses habitudes de vie [alimentation, sommeil…] et de ses comportements usuels pour reconnaître les signes contributeurs à une escalade comportementale. Voir la fiche de prévention active pour les interventions personnalisées à utiliser auprès de l’usager. |
| NIVEAU 1 AGITATION/FÉBRILITÉ | 1. S’assurer que les recommandations post-épisode de soins ont été appliquées et valider leur efficacité (incluant la prise du PRN). 2. Contacter le pharmacien communautaire au besoin pour discuter/valider la prise de PRN. 3. Investiguer les problématiques physiques potentielles (c.-à-d. constipation? Maux de ventre? Douleur aux dents? Abcès? Ongle incarné? etc.) 4. Contacter l’IP du PPDI pour discuter de l’état clinique de l’usager et valider le contexte d’application des recommandations.    1. Établir des balises de suivi pour monitorer la situation de l’usager (ex. : appel de l’intervenant pivot du PPDI le lendemain).    2. Dans le cas où l’IP du PPDI n’est pas présent ou disponible, se référer à l’infirmière ou le chef d’unité où l’usager a été hospitalisé. |
| NIVEAU 2 OPPOSITION/PANIQUE | 1. Réaliser une demande de service à l’équipe mobile du PPDI.    1. Contacter le secrétariat du PPDI pour réaliser la demande (514-251-4000 # 3838).    2. Délai maximal de rétroaction prévu : 24h (jour ouvrable).    3. La consultation téléphonique est privilégiée initialement, mais au besoin une visite à domicile peut être réalisée en fonction du personnel disponible et de l’horaire (idéalement lundi au vendredi entre 8h et 16h). |
| NIVEAU 3 INTIMIDATION/AGRESSION | 1. Réaliser une demande d’intervention à l’équipe d’intervention rapide du CCSMTL (Installation CRDI) et si non concluant, passer à l’étape suivante, soit :  * Contacter l’infirmière de liaison de l’urgence de l’IUSMM pour informer de la situation de l’usager et de sa possible venue ou arrivée à l’urgence. Le soir, la nuit et les fins de semaine, contacter AIC de l’urgence. |
| NIVEAU 4 DANGEROSITÉ RÉELLE | 1. Contacter le 9-1-1 pour le transport de l’usager vers l’urgence de l’IUSMM. Aviser l’urgence de son arrivée et du contexte inhérent à sa condition actuelle. |
| NIVEAU RÉCUPÉRATION | N/A |